



Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la fonction publique
80 rue de Lille
75700 PARIS

Objet : Préavis de grève du 04 mars 2014

Saint-Cézaire-sur-siagne, le 14 février 2014

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser cette lettre, souhaitant vous entretenir du sujet suivant :

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1 à 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise par le Syndicat National des Policiers Municipaux -FO, de déposer un préavis de grève national à destination des policiers municipaux.

Ce dernier couvre la période **du mardi 04 Mars 2014 de 0 H 00 à 24h00**

Cette journée vise à revendiquer :

- **l'ouverture immédiate de négociations sur le volet social**
- **le respect des engagements pris par le gouvernement et l'association des Maires de France et validé par l'ensemble des organisations syndicales lors de la CCPM de mars 2012.**

Le SNPM-FO dénonce l'arbitrage interministériel qui a conduit à l'annulation des engagements pris en séance de la CCPM de 2012.

Pour le SNPM-FO, Il faut faire cesser au plus vite les diverses tentatives récentes de démantèlement de la profession. (Restriction de nos attributions en matière de dépistage d'alcoolémie, changement d'appellation, usage des générateurs aérosols de défense, accès aux fichiers.....)

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération.

Frédéric Foncel
Secrétaire Général du SNPM-FO